

Une riposte efficace à Schwarzenbach

La première initiative Schwarzenbach avait révélé l'ambiguïté des positions de la gauche : le refus du texte xénophobe pouvait être assimilé à un appui consenti aux intérêts patronaux.

Pourquoi ne pas lutter contre la nouvelle initiative xénophobe de l'Action nationale en lançant un contre-projet qui lierait une stricte limitation de l'immigration à l'élimination de tout ce que le statut actuel des travailleurs étrangers a d'inacceptable ? Telle est l'idée lancée devant les syndicalistes PTT par Ezio Canonica, le nouveau président de l'USS. Jusqu'à maintenant, la plus importante centrale syndicale de notre pays se contentait d'une limitation plus stricte du nombre des travailleurs étrangers et appuyait sans réserve le principe de la « rotation ». Sous cet euphémisme, on entend la constitution d'un volant de main-d'œuvre à qui on interdit un établissement permanent. Ce sont les saisonniers : neuf mois de travail annuels et interdiction de faire venir sa famille. Le démo-chrétien Strauss, en Allemagne, s'est fait le défenseur de cette politique contre le chancelier Brandt.

Ezio Canonica n'est pas seul. Il cite à l'appui de sa position le projet d'initiative du Mouvement des ouvriers et des employés catholiques dont l'implantation est plus particulièrement suisse allemande. Trois points forts caractérisent un texte qui est pour l'instant offert à la discussion des différentes organisations intéressées et sera définitivement arrêté à Lucerne au mois de novembre. Le travailleur étranger a droit au renouvellement de son permis tant que des motifs personnels fondés légalement ne s'y opposent pas. C'est la fin du pouvoir discrétionnaire de la police des étrangers et la peur permanente qu'il engendre. Après un délai d'attente, l'étranger peut changer de place et de profession, choisir sa résidence et son logement et bénéficier de la liberté d'expression, d'assemblée et d'association. Dans ce cadre, une éventuelle réduction du nombre des travailleurs

étrangers ne peut porter que sur les nouvelles entrées.

Le problème des saisonniers est résolu d'une manière astucieuse, même si elle n'est pas totalement satisfaisante. La durée de leur contrat annuel serait ramenée à six mois au maximum, ce qui permettrait de satisfaire les besoins de l'hôtellerie et de l'agriculture, mais rendrait le recours à ce type de travailleurs totalement inintéressant pour les autres secteurs économiques. Le contingent des saisonniers disparaîtrait donc dans sa plus grande partie (les frontaliers, eux, seraient intégrés dans le contingent global).

Le projet de ouvriers catholiques ne prévoit pas les modalités de la transformation des saisonniers actuels en titulaires d'un permis annuel; on ne sait pas non plus si l'inclusion des frontaliers dans la statistique globale s'accompagne du bénéfice des droits reconnus aux autres étrangers : utilisation de l'infrastructure publique : école, hôpitaux, assurances, libre choix de la résidence. A revoir également l'ampleur du délai d'attente pendant lequel l'« annuel » ne peut faire venir sa famille et qui, des quinze mois actuels, pourrait être réduit à un ou deux trimestres.

S'il ne résoud pas tous les problèmes, ce projet, ainsi que les efforts parallèles de l'USS, permettent d'envisager d'une manière positive l'autre élément du problème : la limitation du nombre des travailleurs étrangers. Une fois admis le principe selon lequel le droit des titulaires actuels d'un permis, qu'il soit annuel, saisonnier ou frontalier, ne saurait être remis en question.

Dans ce numéro : La TV par câble au Japon — Le paysan et le paysage — Le syndicalisme entre le musée et le champ de bataille — Décriminalisation de l'avortement : la voie tracée en RFA — L'apartheid et nous.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 247 1er novembre 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1974: 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Claude Quartier

247

Domaine public

L'avènement d'un « médium » personnalisé

Avant de revenir en Suisse, plus précisément à Renens, théâtre de la première expérience complète de TV par câble dans notre pays, nous mettons un point final à ce bilan japonais du petit écran (voir DP 246). Un bilan qui devrait ouvrir notre réflexion sur l'essor du « câble », encore engoncée dans les schémas européens du passé télévisuel.

L'article 44 de la loi japonaise sur la radio et la télévision mentionne que les programmes doivent « contribuer à rendre publics et populaires les nouveaux courants de civilisation, et à maintenir les valeurs traditionnelles ».

Divertissement, information, culture, les sept chaînes de télévision remplissent largement ces fonctions. A l'insatisfaction cependant de nombreux milieux : on parle du « malaise des télévisions commerciales », de la médiocre qualité des programmes. A tel point que des spécialistes parcourraient actuellement les pays occidentaux pour y étudier la situation de la télévision.

Il faut relever pourtant que les téléspectateurs ont un véritable choix. Car il y a NHK 1, spécialisée dans l'information et la culture, NHK 3 dans l'éducation, comme du reste deux autres chaînes privées.

Voici par exemple les grandes lignes du programme NHK-éducation du lundi 13 août 1973 : dès 6 heures du matin, un cours d'anglais, des conférences sur l'économie et le « management » ; puis des émissions spéciales pour les collégiens, les agriculteurs, les mères de famille, les étudiants, les enseignants ; vers 18 heures, des cours de chinois, de piano, d'anglais, des conférences sur la technologie, le civisme, les littératures chinoises et japonaises ; enfin, vers minuit, des cours d'allemand et de droit, etc. Au total, 126 heures par semaine.

Cette chaîne diffuse un grand nombre de programmes scolaires, cours par correspondance, programmes techniques, artistiques et culturels, cours de langues (français, russe, etc.) d'un niveau très élevé. Beaucoup d'émissions de radio-TV NHK-éducation correspondent aux programmes officiels d'étude et sont destinés aux jardins d'enfants, aux élèves des écoles primaires et secondaires, aux étudiants des collèges et universités. Planifiées par des comités régionaux comprenant des représentants de l'Education nationale et de NHK, elles sont élaborées par des spécialistes de NHK et diffusées sur antenne. La distribution annuelle des émissions et les textes d'accompagnement sont communiqués à l'avance aux établissements scolaires. Ceux-ci peuvent enregistrer les documents télévisés, constituer des vidéothèques pour les enseignants. C'est dans les jardins d'enfants et les écoles primaires que l'utilisation de la télévision semble la plus fréquente.

Les étudiants qui suivent des cours par correspondance ont la possibilité d'inclure dans leurs études des émissions radio et TV. Une expérimentation est actuellement en cours pour créer une TV-université.

Un institut de recherches de l'Office national poursuit des enquêtes sur le rôle et l'impact des moyens de communication de masse dans l'évolution de la société. En outre, un centre réunissant NHK, les compagnies privées et diverses fondations a été ouvert pour produire et coproduire des émissions éducatives, les centraliser dans une vidéothèque publique, améliorer la qualité des programmes.

Le système éducatif japonais, pour mémoire, réformé en 1945, a été calqué sur celui des Etats-Unis. Il est caractérisé par une discipline très stricte, une sélection très dure à tous les niveaux, une intégration progressive des moyens de communication de masse.

Le câble en plein essor

La réception des programmes télévisés étant difficile dans les régions montagneuses, de plus en plus perturbée dans les zones urbaines, des grou-

pes privés et NHK ont établi des téléreseaux : plus de 10 000 d'entre eux couvrent le territoire japonais.

Une expérience-pilote comportant la diffusion d'émissions locales est conduite depuis 1971 à Tama New Town par le ministre des Postes et des télécommunications. De son côté, le ministre de l'Education nationale subventionne l'initiative de la cité de Tateyama qui veut utiliser le câble dans le cadre de l'enseignement et de la formation permanente.

Depuis novembre 1971, une société privée groupant des journaux, une chaîne commerciale de télévision, une agence de presse, etc., diffuse un programme couleur en langue anglaise dans les principaux hôtels de Tokio. La plupart des émissions sont commanditées, elles comprennent des services, tels que bulletins de nouvelles, prévisions du temps, informations sur la vie locale, le tourisme, les cours de la bourse ; des divertissements, shows, films, etc. (détails dans DP 246).

Film sur commande

Dès cet automne, le réseau s'étendra à d'autres hôtels de Tokio, couvrant 15 000 chambres et 1500 appartements. Une société affiliée va entrer en activité à Osaka et à Kobé. On prévoit l'introduction d'un système de compteur qui, adapté au récepteur TV, permettra le visionnement de films sur commande ; d'un dispositif qui transmettrait des articles de journaux, des photos, etc. La télévision par câble a pris ces dernières années un essor remarquable : « médium personnalisé », elle offre à des publics précis des programmes de services et de distractions adaptés à leurs intérêts et besoins. Les expériences en cours laissent augurer une extension rapide.

Le médium n'est pas le seul message. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les émissions de télévision de la RFA et de la DDR à Berlin, des sept chaînes de télévision à Tokio. Les programmes, les contenus sont déterminants pour la formation et l'information des téléspectateurs.

Certains observateurs considèrent que les moyens de communication de masse manquent de distance et de sens critique dans les domaines politique, économique et social, qu'ils contribuent à renforcer d'une manière excessive le consensus national, voire le nationalisme. Ainsi certains reportages, dans un contexte insulaire, ont des répercussions considérables : le détournement d'un avion de JAL, l'odyssée d'un ancien soldat de l'armée impériale.

Une industrie

D'autres se plaisent à relever l'abondance de l'information, le choix véritable, garant de l'équilibre et de l'impartialité. Et la qualité. Celle-ci est réelle, car les communicateurs, journalistes, producteurs et réalisateurs ont tous une formation universitaire élevée, et les concours d'entrée dans ces professions opèrent une sélection rigoureuse. Dans la société de consommation, en Occident comme au Japon, les loisirs deviennent une véritable industrie. La télévision aussi, et son spec-

tacle est une incitation permanente à la consommation. La fréquence, la puissance des images publicitaires sont telles que consommer est devenu un devoir, surtout dans un pays nouveau riche où la tradition était de sobriété et d'austérité.

Conséquences positives : développement de l'éducation, alimentation plus variée, cela jusque dans les régions les plus éloignées. Mais dans un pays où les modes deviennent raz-de-marée, certains effets sont inattendus : les nombreux reportages des matches de baseball et de golf ont provoqué un boom sur les articles de sports et les accessoires divers, sur les terrains.

Au Japon, les moyens de consommation de masse incitent à la consommation, ouvrent les perspectives du futur tout en valorisant le passé. S'ils tendent à renforcer les opinions prédominantes, ils révèlent aussi les faiblesses du système, les actions revendicatives de certains groupes. En tout cas, plus que dans tout autre pays, ils contribuent puissamment à transformer les styles de vie, les attitudes et les valeurs, à faire de nouvelles synthèses.

Le paysan n'est pas un paysagiste

Ramuz écrivait dans son temps « La terre ne produit rien qu'on ne se soit d'abord battu avec elle qu'on ne l'ait d'abord vaincue ». Dans son idée le paysan était une sorte de capitaine perdu dans les éléments hostiles; une victime que seule son ingéniosité pouvait transformer en vainqueur.

La technique évolue, la vision change. Monsieur Tout-le-Monde, pris d'angoisse devant les scories de sa société, voit parfois dans l'agriculteur un spoliateur éhonté du milieu naturel... la victime est devenue bourreau. Les milieux agricoles se défendent de ces attaques, introduisent un troisième angle de vue, et profitent de la marée montante des notions « écologiques ». Sous cette loupe l'agriculteur porte tablier vert et chapeau de

paille; il est devenu paysagiste. Il entretient l'environnement, il mérite donc d'être entretenu. D'autant plus qu'un jardinier fonctionnaire coûterait plus cher.

La défense professionnelle basée sur de tels arguments est menacée de s'écrouler rapidement : car, justifier l'agriculture par sa fonction d'entretien c'est voir les choses par le tout petit bout de la lunette; car, l'évolution technique peut brusquement inverser les coûts et ce qui paraissait plus cher aujourd'hui pourrait bien être meilleur marché demain; car enfin, les goûts évoluent, et l'amour du « peigné » peut faire place à la recherche du désert et de l'espace. Preuve en est la popularité du Parc National.

Les organisations professionnelles feraient mieux de baser la défense agricole sur des bases plus solides. D'abord en se demandant si la société agricole de montagne apporte quelque chose à la

société suisse. Par le passé, elle a donné à ce pays une architecture populaire, une musique, un art de vivre non dénués d'intérêt. Peut-elle encore poser sa pierre dans la société suisse des vingt ans à venir ?

Autre question fondamentale. Cette société agricole de montagne permet-elle l'épanouissement de ses membres, de sa jeunesse ? Ou trop repliée sur elle-même brime-t-elle plus qu'elle ne développe ? La réponse à ces deux questions, bien étayée et nuancée, serait la meilleure des défenses professionnelles. Les aides allouées ne prendraient plus le dos de l'agriculture de montagne (car enfin si sa fonction est d'entretien qu'on le paie au juste prix, ce jardinage !), mais au contraire seraient comprises comme un placement indispensable à long terme pour assurer la polyvalence de notre société par l'épanouissement de chacune de ses parties. Dans cette réponse et par elle la société rurale de montagne trouverait de quoi puiser pour assurer sa survie.

Il est grand le pas qui sépare l'attitude de ceux qui, pour s'excuser d'être nés dans les vallées perdues, d'aimer cette vie rude, évoquent le travail de « Putzfrau » folklorique qu'ils assument, de la fermeté de paysans conscients de leur valeur et de leur originalité.

Les meilleures causes meurent vite, étouffées à force d'être trop petitement défendues.

Publicité

Ces dames qui radiotent,

Tous sourires à la clé,

Donnez-leur la fleur pâlotte

Et des chocolats Nestlé.

Gilbert Trolliet

Le syndicalisme entre le musée et le champ de bataille

« *Travailleurs et syndicats* », tel est le titre de l'enquête qui vient d'être réalisée par Uniprognosis SA Zurich, à la demande de l'Union syndicale suisse. Cette analyse de la situation psychologique au sein du mouvement syndical a été commandée en 1969, lors d'un congrès de l'USS. Elle devait permettre de soutenir les efforts de recrutement intensif des syndicats.

Avant d'analyser dans le détail les résultats de l'enquête, deux remarques générales s'imposent qui aideront à saisir en même temps les limites de l'entreprise et son aspect le plus positif.

Il faut regretter en premier lieu que les enquêteurs n'aient pas su se libérer du carcan idéologique, des « a-priori » et des points de vue simplistes qui donnent à leurs conclusions un caractère très subjectif et contestable. Certes, comme psychologues, on comprend qu'ils se soient attachés à analyser d'abord les réactions individuelles

des travailleurs, laissant de côté les dimensions collectives du mouvement syndical. Mais cela n'explique pas tout, et nous ne les suivons vraiment pas lorsqu'ils affirment par exemple que « la fusion des diverses classes sociales dans le vaste creuset de la consommation » débouche sur le nivellement des conflits et antagonismes entre groupes et classes, pour ne laisser subsister que des rivalités individuelles de travailleurs en quête d'une identité professionnelle.

L'enquête, en revanche, a l'immense mérite de mettre en évidence le caractère prioritaire, aux yeux des travailleurs de la lutte et de l'activité syndicales sur les lieux mêmes du travail.

La réflexion qui suit est notre première contribution à une réflexion sur les positions affichées ces dernières semaines par les syndicats, tant sur le plan de la paix du travail que sur celui de la politique conjoncturelle.

En fait, une étude de marché

Le mandat donné à l'Uniprognosis était de réaliser une enquête de nature psychologique sur la situation du monde du travail en Suisse. Selon ses auteurs, ce travail devait permettre de « déceler le mécanisme des fluctuations d'un marché », celui des travailleurs, en fonction presque exclusivement de l'effort de recrutement des syndicats.

Dans un contexte aussi limité, on comprend que toute la recherche se soit en quelque sorte focalisée sur le comportement individuel du travailleur : quelle est l'image professionnelle qui plaît ou déplaît au travailleur, est-il sécurisé ou non, frustré ou même angoissé dans ses relations professionnelles, heureux d'appartenir à telle organisation syndicale qui le protège (recherche d'une protection maternelle) ou au contraire aigri et mécontent de la « bureaucratie syndicale » où tout se décide au sommet ?

Cette manière de poser les questions devait fata-

lement encourager les personnes interrogées à répondre sur un mode égoïste, à développer des idées toutes faites ou des stéréotypes du genre « les choses ne vont pas trop mal » ou « plus on a d'argent et plus on est libre » ou même « j'aime bien l'argent et je ne suis pas le seul ».

L'égoïsme

W. Jucker reconnaît dans la préface de l'opuscule que les résultats de l'enquête ont provoqué dans les milieux syndicaux plus de surprise que l'on ne l'escomptait : « les progrès de la division du travail et la fermeture d'un certain nombre d'entreprises en phase de plein emploi ont concouru à renforcer l'égoïsme du travailleur ». Le diagnostic de l'enquête est d'ailleurs clair sur ce point, il est même inquiétant dans la mesure où il dévoile une attitude de repli sur soi-même : le travailleur suisse place son idéal dans la sécurité et la stabilité, il a peur des bouleversements

et rêve d'une société paisible et équilibrée; il est surtout préoccupé de l'accession à un mieux-être matériel, il s'est sans cesse « débrouillé » dans son travail pour améliorer sa situation professionnelle et a su « faire sa pelote ».

Pendant — et c'est ce qui rend si discutables les résultats — il s'agit là du travailleur pris individuellement et isolé artificiellement dans une dimension psychologique factice.

L'image la plus navrante de cette réduction systématique de toutes les réponses obtenues aux limites restreintes de la psychologie individuelle est constitué par l'interprétation de ce que les auteurs de l'enquête appellent la conscience de crise : ainsi, le travailleur qui remet en cause le pouvoir hiérarchique de ses chefs, qui soupçonne l'autorité et veut modifier les rapports de force dans la société devient un travailleur « traumatisé qui ne parvient pas à se résigner à l'idée de devoir surmonter lui-même ses difficultés » (p. 88).

Autrement dit, comme le note (et stigmatise) Mendel¹, « ne compterait pas le fait réel, objectif, que dans nos sociétés certains individus possèdent le pouvoir et d'autres ne le possèdent pas ». Mais la pratique quotidienne syndicale n'entraîne-t-elle pas le travailleur à ce repli sur lui-même, à cette réduction des problèmes collectifs en des équations individuelles simplistes ? C'est dans cette perspective que l'autocritique syndicale, au niveau des dirigeants, pourrait être la plus féconde.

La seconde partie de l'enquête, consacrée précisément à l'expérience syndicale, met en lumière un phénomène essentiel : le désintérêt relatif des syndicats pour l'action concrète, mobilisatrice et revendicative sur les lieux de travail. Le poids spécifique de l'action syndicale se déplace sur des tâches de politique générale, ce qui conduit les auteurs de l'enquête à déceler la présence d'une force centrifuge qui traverse le syndicalisme et le pousse à se désengager du centre initial de ses préoccupations — le travail — pour se concentrer

1 « Sociopsychanalyse » I.

sur un rôle de politique sociale intéressant l'ensemble de la collectivité.

Trois dangers

Dans le prolongement de cette orientation trois dangers très graves :

1. Une organisation syndicale soutenue financièrement par ses seuls membres (pour autant bien sûr que le principe de la cotisation de solidarité des non-syndiqués ne soit pas généralisée) ne peut pas se permettre de perdre ainsi de vue ce qui constitue l'intérêt primordial et direct de ses cotisants.

2. Dès l'instant où le délégué syndical n'a plus de prise directe sur l'activité quotidienne de ses mandants — postes de travail, qualifications, cadences, primes, possibilités de formation professionnelle, cours divers etc. — il s'éloigne de la base, il est ressenti comme un bureaucrate. L'excellence des contacts personnels qu'il conserve avec les uns ou les autres ne modifie pas cette image. Les possibilités de recrutement s'en ressentent énormément.

3. Le travailleur, qui constate que tout se passe au-dessus de sa tête, au-dessus même des commissions ouvrières et des secrétaires syndicaux, comme c'est le cas des négociations sectorielles, perd l'enthousiasme et la volonté de lutte qui fait la force des organisations syndicales.

Modifier cette orientation, remonter le courant, revenir à des préoccupations plus directes et quotidiennes, développer l'activité dans les ateliers, dans les bureaux, sur les lieux de travail, voilà ce qui permettra le renouvellement des forces syndicales. Le durcissement actuel de l'action syndicale, la volonté modeste de revenir à des instruments de lutte plus adéquats que les traditionnelles conventions de paix du travail, semblent bien montrer que le syndicalisme est tout disposé à prendre ce virage.

L'impasse psychologique

Et pourtant, la seule analyse psychologique cache largement la montagne et ne débouche que sur

une impasse. D'un côté en effet, l'enquête révèle un travailleur suisse timoré, avide de sécurité et de stabilité, désireux surtout d'améliorer sa situation matérielle à lui, ennemi juré des grands bouleversements, donc enclin à condamner sévèrement toute remise en question de la paix du travail si profondément ancrée dans sa mentalité.

Par ailleurs cependant, l'emprise toujours plus grande des impératifs technologiques, de la rationalisation, les concentrations d'entreprises, l'usure du pouvoir d'achat au travers de l'inflation, constituent des menaces bien réelles et profondément ressenties par les travailleurs.

Or la solution de telles tensions ne peut être apportée qu'au niveau politique et social.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Participation: la contre-attaque se précise

Le débat sur la participation des travailleurs aux décisions dans les entreprises s'anime. « Zeitbild », bi-mensuel de l'Institut de l'Est a publié un numéro spécial (21), évidemment critique, sur ce problème dans les pays de l'est européen. Une diffusion exceptionnelle de ce numéro a été entreprise. La rédaction et l'administration envisagent une distribution dans les entreprises et les syndicats ainsi que l'utilisation de ce travail pour l'éducation civique dans les écoles.

Un argument à retenir

Dans « Finanz und Wirtschaft » (84), une interview de M. J.E. Haefeli, président de l'Union centrale des associations patronales, interrogé là en tant que représentant des adversaires les plus résolus de l'initiative syndicale sur la participation. Les arguments utilisés seront abondamment repris dans la campagne populaire. Relevons-en

un, parmi beaucoup d'autres: « Le partage paritaire du pouvoir de décision sur le capital productif, but des syndicats, n'est rien d'autre qu'une attaque frontale camouflée contre la propriété privée » (Das von den Gewerkschaften anvisierte Ziel paritätischer Verfügungsgewalt über das Produktionskapital ist nichts anderes als ein verschleierter Frontalangriff auf das private Eigentum). Voilà le débat engagé à un niveau prometteur...

Le même numéro de « Finanz und Wirtschaft » contient un supplément de 24 pages sur les relations entre la Suisse et le Brésil, à l'occasion de l'ouverture d'Expo Suïça 1973 à Sao Paulo.

— *Dans « Konzept » (5), une interview de Guido Casetti, futur président de la Fédération suisse des syndicats chrétiens, et le début d'une série d'articles sur la participation dont le premier article est intitulé : « Quelles sont les limites de la démocratisation ? ». Les prochains articles paraîtront sous les titres : « Démocratie dans l'économie et dans l'Etat » ; « Participation : intégration dans la dépendance ? ».*

— *Dans le magazine du « Tages Anzeiger », une étude sur le logement en Union soviétique, par le professeur Adolf Vogt (ETH, Zurich). L'accent principal de cet article qui est le résumé d'un livre paru à Cologne (DuMont-Verlag) au début de l'année : le logement en URSS, son évolution depuis 1917, correspond-il à un effort pour changer la manière de vivre dans ce pays ? A la clef de cette réflexion, une comparaison entre l'architecture de la Révolution française (1789) et celle de la Révolution de 1917.*

— *Dans un numéro du week-end spécialement dense, la « National Zeitung » publie sous la plume de Hans Saner un travail philosophique sur la naissance de la vie sous le titre « Le fœtus n'est pas encore un être humain » ; dans le même supplément, le point du cinéma suisse, avec une interview du cinéaste Kurt Gloor, le premier volet d'une analyse des presses nationales avec, cette fois, le texte du correspondant de Londres sur le sujet.*

Décriminalisation de l'avortement: la voie tracée en Allemagne fédérale

Décriminalisation de l'avortement: les prises de position se succèdent en Suisse, toutes plus péremptives les unes que les autres. A s'affronter sur la question de principe, on en vient à oublier, à passer sous silence au moins, l'organisation pratique de la vie des femmes aux prises avec ce problème, la mise sur pied d'une politique de la famille. Et ce, quelle que soit la solution que l'on appelle de ses vœux.

Il y a peu, dans DP (No 229), nous tentions d'élargir le débat en décrivant la « longue marche des femmes suédoises vers la majorité sociale » ; aujourd'hui, il nous paraît intéressant de faire le point des projets en cours en RFA (où la problématique est très proche de la nôtre), projets destinés à compléter la législation sur l'avortement.

Outre-Rhin, le climat général semble être à une certaine libéralisation. Et les politiciennes du SPD attendent avec confiance la mise sous toit d'une réglementation autorisant l'avortement légal pendant les trois premiers mois de la grossesse. Le chemin parcouru pour parvenir à un consensus sur une telle décision a été long, et ce point final légal n'a du reste été rendu possible que par l'instauration d'un débat permanent, depuis deux ans au moins, sur l'aspect criminel de l'avortement.

Aujourd'hui, ce n'est pas tant la réforme de l'article 218 du Code pénal condamnant l'avortement qui suscite les plus âpres discussions, mais les mesures socio-politiques qui l'accompagnent.

Schématiquement résumés, voici tout d'abord les deux principales dispositions envisagées sur le plan du planning familial et de l'interruption de grossesse, et qui fixent le cadre social de la nouvelle législation.

1. Un projet de loi a été déposé par le SPD et le FDP devant le Bundestag. Il prévoit que cha-

que citoyen de la République fédérale pourra bénéficier d'une consultation médicale individuelle sur les problèmes de la contraception et que les femmes bénéficieront d'une assistance médicale en cas d'interruption de grossesse. Les frais seront remboursés par la sécurité sociale et les caisses d'assurance-maladie.

D'après les premières estimations, il semble que les cotisations ne subiront pas de hausse sensible. On a calculé que, par 1000 cas, les caisses d'assurance-maladie doivent verser 50 000 marks pour financer les consultations médicales et 220 000 marks pour couvrir les frais d'avortement. L'Etat fédéral participera dès 1974 à ces dépenses pour un montant de 55 millions par an. Les Länder, communes et organisations communales verseront 2 millions au titre du programme d'aide sociale, qui seront affectés au même secteur. On ne sait pas encore quelles seront les économies réalisées lorsque le nombre des avortements pratiqués par des charlatans diminuera et que les caisses n'auront plus à financer les soins donnés aux victimes de ces interventions (le montant en question est, paraît-il, considérable).

Les caisses-maladie devront non seulement fournir des conseils, mais seront également de leur dicastère les examens médicaux et l'ordonnance des produits contraceptifs (dont l'achat restera cependant à la charge de l'assuré). Dans l'exposé des motifs, on peut lire que les mesures de planning familial ne doivent pas échouer parce qu'on ne réussit pas à réunir les fonds nécessaires pour aider la personne qui demande à être secourue, « ce qui répond à un souci d'ordre socio-politique ».

2. Parce que, point essentiel, « les conseils et la contraception doivent être la règle, et non l'avortement », une autre motion a été déposée au Bundestag qui prévoit la création d'un plus grand nombre de services de consultation pour le planning familial.

La République fédérale, qui ne dispose jusqu'à présent que de 50 services de consultation de

l'organisation « Pro Familia », a été jugée comme un pays-sous-développé en matière de planning familial. On projette de créer 50 services pilotes supplémentaires qui seront chargés d'expérimenter les différentes formes de consultation médicale.

Ces services de consultation, auxquels seront rattachés un médecin, un travailleur social, un psychologue et une infirmière, resteront en contact permanent avec un hôpital, un médecin pratiquant ou un service administratif. Dans les communes rurales, on envisage de créer à titre expérimental des « services de consultation mobiles » et de mettre en place des services « Pro Familia » dans les organismes déjà existants des services de la Santé publique. Les 50 nouveaux centres de consultation qui seront mis à l'essai pendant trois ans seront placés sous la tutelle du Ministère de la santé publique, des églises et de « Pro Familia ». Le ministre fédéral de la Famille envisage parallèlement la distribution de brochures qui informerront le public sur les centres de consultation et les médecins auxquels il pourra s'adresser.

Mais à partir de cette base légale, c'est toute la situation de la mère de famille qui doit être réévaluée. Et là nous empruntons à la journaliste Heike Mundzek l'essentiel de ses arguments développés dans la « Frankfurter Allgemeine Zeitung » pour montrer comment la charge de mère de famille pourrait se trouver réorientée par deux modifications prévues de la « loi sur l'amélioration des prestations des caisses-maladie », modifications qui sont en discussions depuis plusieurs années.

La mère de famille moins seule

Jusqu'à présent, lorsque la mère de famille tombait sérieusement malade, ou devait faire une cure, elle devait se débrouiller toute seule pour trouver quelqu'un qui puisse la remplacer en son absence au foyer. Cela posait des problèmes pratiquement insolubles pour un grand nombre de femmes qui n'ont ni parents ni amis susceptibles de leur venir en aide. Il arrivait souvent qu'elles re-

Complices de l'apartheid

noncent à suivre un traitement ou qu'elles n'attendent pas leur guérison complète pour retourner dans leur foyer. Dorénavant, dans ces cas particuliers, les caisses d'assurance maladie engageront à leurs frais une remplaçante de la mère de famille. L'assuré pourra bénéficier de ces prestations (cela vaut pour le père comme pour la mère), s'il se trouve à l'hôpital ou dans une maternité et s'il ne peut plus continuer à s'occuper du ménage et des enfants parce qu'il doit subir un traitement (que la sécurité sociale financera totalement ou en partie). Il faut d'autre part qu'aucun membre de la famille ne soit en mesure d'assumer ces tâches. Dans la famille doit se trouver au moins un enfant âgé de moins de huit ans, handicapé ou nécessitant des soins.

C'est un gros progrès sur le plan théorique. Mais comment les choses se passeront-elles dans la pratique ? Où trouver les aides familiales qui viendront remplacer la mère au moment où on aura besoin d'elles ? Leur nombre est encore très insuffisant.

On suggère que les caisses-maladie pourront elles-mêmes engager des aides familiales ; elles pourront faire appel aux employées d'autres services en leur offrant un salaire approprié ou bien rembourser à l'assuré le salaire versé à une aide qu'il aura lui-même engagée. Un exemple : à Berlin, une assistante familiale engagée par l'intermédiaire des services sociaux d'aide aux travailleurs touche actuellement 6,30 marks par heure.

Le second aspect de ce projet de loi mérite tout autant d'attention. Les assurés toucheront une allocation lorsqu'ils doivent rester à domicile à cause d'un enfant malade, à condition que ce dernier ait moins de huit ans.

On veut associer les allocations versées par les caisses-maladie et les congés payés accordés par l'employeur. Le droit au congé payé ne pourra plus être ignoré ou restreint dans le contrat de travail. L'assuré, qu'il s'agisse de la mère ou du père de famille, aura droit aux allocations de maladie et à un congé payé chaque année pendant cinq jours ouvrables pour chaque enfant.

En juin dernier, un groupe de personnes prenait, dans les montagnes neuchâteloises, l'initiative d'un geste de protestation bien concret contre la politique d'apartheid en Afrique du Sud (cf. DP 232) : suivant l'exemple du Conseil œcuménique des Eglises, ces Suisses retireraient leurs fonds des banques investissant en Afrique australe, soit l'Union de Banques Suisses, la Société de Banques Suisses, le Crédit Suisse et la Banque Populaire Suisse. Le mouvement prend de l'ampleur ! A la fin du mois de septembre, ce ne sont pas moins de trente personnes qui se sont jointes à cette action, particulièrement d'actualité après les mouvements de protestation contre la politique africaine du Portugal (si l'on sait les liens étroits entretenus par Lisbonne avec le régime de Prétoria).

Ces prises de position ont soulevé des controverses qu'il est utile d'éclairer par les documents publiés à ce sujet.

Telle cette argumentation du COE (tiré de « Investissements en Afrique australe », document d'information pour le Comité central du COE) : « La contribution apportée par les investissements à la solution du problème de répartition des terres (le système des réserves africaines restreint la propriété des biens fonciers pour les Africains et limite les terres qu'ils peuvent occuper à 13 % des terres arables du pays. Réd.) est nulle, et celle qu'ils apportent au problème de la pauvreté des Noirs est infinitésimale. En fait, ils ne font que consolider l'économie blanche. Les salaires des Blancs engloutissent plus d'argent, et cet argent, et celui de l'industrie elle-même, renforcent le gouvernement sous forme d'impôts qui alimentent à leur tour la machine de contrôle militaire. La présence des investissements conduit donc inévitablement à renforcer l'appareil militaire dans le but de protéger à la fois la minorité blanche et les investisseurs étrangers... »

« En soutenant que le retrait des capitaux étrangers est une position saine des points de vue poli-

tique et moral, nous nous fondons sur les arguments suivants :

» 1. L'expansion industrielle et la promotion des Noirs à des postes plus spécialisés suit une ligne bien tracée et étroitement contrôlée qui, elle-même, n'affecte en rien la hiérarchie du pouvoir.

» 2. Malgré l'étonnante croissance économique de ces dernières années, la situation économique des Noirs en Afrique du Sud s'est détériorée; dans la perspective d'une croissance plus lente à l'avenir, il y a eu des raisons de croire que leur situation se trouvera notablement transformée par l'application d'une politique de travail par certaines sociétés.

» 3. Les capitaux étrangers et les connaissances techniques importantes aident les Blancs d'Afrique du Sud à consolider leur domination, à tel point que les quelques avantages dont peuvent profiter un petit nombre de Noirs qui ont la possibilité de travailler dans des sociétés étrangères sont comparativement négligeables. Si les investissements en Afrique du Sud contribuent réellement à maintenir le système général de domination blanche, la seule revendication possible que peuvent formuler ceux qui désirent attaquer cette domination est le retrait des sociétés en Afrique du Sud ».

Face à de tels points de vue, les adversaires des sanctions économiques prétendent que ce sont les Africains qui seront les premiers touchés. Voici la réponse d'Albert Luthuli, le célèbre chef mort il y a peu :

« Le boycottage économique de l'Afrique du Sud provoquera sans doute de grandes difficultés pour les Africains. Nous n'en doutons pas. Mais cette méthode permet de limiter les effusions de sang. Nous sommes prêts à le payer de notre souffrance. De toute façon, nous souffrons déjà; nos enfants sont sous-alimentés, et quelques-uns d'entre nous (jusqu'ici) meurent sur un caprice d'un agent de police ».

Comment engager un travailleur étranger sans permis

Lu dans l'hebdomadaire allemand « Die Zeit » du 26 octobre :

« On cherche pour le début 1974 à Genève secrétaire comme jeune fille au pair.

» On offre appartement indépendant et bien meublé avec cuisine et salle de bains plus 500 francs suisses. On attend certaines connaissances du travail de bureau, anglais, français, goût de l'ordre, intérêt pour l'art et la littérature. Possibilité de poursuivre sa formation.

» Faire offre avec photo et curriculum vitae à : Memorial Foundation, 3 b avenue de l'Ermitage, CH 1224 Chêne-Bougeries ».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La publicité que vous payez

Je lis dans l'AZ du 23 octobre 1973 un excellent article du cher Walter Matthias Diggelmann, qui s'en prend à l'agence d'extrême-droite *Trumpf Buur* (« Aktion für freie Meinungsbildung ») et à sa dernière annonce payée : *Was geht uns Chile an ? — En quoi le Chili nous concerne-t-il ?*

« ... Allende n'avait absolument rien d'un démocrate exemplaire. Son parti a armé illégalement les ouvriers des usines avec des armes cubaines et tchèques (...)

» Enfin, Allende a déclaré en février, avec toute la netteté désirable, qu'il aiderait le communisme à s'imposer au Chili, s'il le fallait par la force des armes (...)

» Ainsi donc, en lieu et place d'une répression sanglante par les communistes, le Chili en connaît une par les militaires. »

Etc., etc. Le tout, par exemple, dans *Die Tat* du 19 octobre 1973, sur un quart de page, en rez-de-chaussée.

Et Diggelmann de nous (me) révéler que, derrière *Trumpf Buur*, il y a le conseiller national Eibel, lequel d'une part apparaît dans un roman de Diggelmann, *L'Héritage* (traduit par Eric Schaer) sous le nom de Frauenfelder ; et d'autre part se fit avantageusement connaître voici quelques dizaines d'années par ses activités « frontistes » et ses sympathies pour le regretté Schiklgruber, alias Hitler... Bien.

Tout ceci est fort intéressant, mais ne répond pas à toutes les questions que je me posais. Dont la première, que voici :

D'où vient l'argent ? L'argent nécessaire pour payer une annonce aussi considérable ? Je vois trois possibilités :

1. De fonds privés, de Bührle par exemple, qui occupe les trois autres quarts de la page de *Die Tat* déjà citée, avec une annonce invitant les populations à visiter ses établissements, où elles pourront voir entre autres des armes, des munitions, etc. — et l'on comprend que Bührle ne puisse pardonner à feu le président Allende d'avoir préféré de la camelote cubaine et tchèque à l'excellent matériel... etc. Malgré tout, sans vouloir surestimer le quotient intellectuel du bon Dieter, on peut se demander si vraiment il est disposé à gaspiller son argent pour faire paraître des annonces où la mauvaise foi la plus flagrante le dispute à la sottise — et cela alors qu'hélas la question du Chili est momentanément réglée.

2. Une autre hypothèse serait que *Trumpf Buur* est « payé par Moscou ». Bien loin d'avoir affaire à des élucubrations imbéciles, qui ne peuvent raisonnablement espérer convaincre personne (sinon ceux qui étaient déjà convaincus), *Was geht uns Chile an ?* serait un article d'une diabolique habileté, destiné à couler par le ridicule les « frères en la foi » du général Pinochet... Hypothèse un peu « sophistiquée », comme disent nos journalistes en parlant des engins de destruction les plus modernes, mais que j'envisagerais si j'étais de *La Nation* !

3. Reste la possibilité (c'est la lecture du *Journal*

politique de Kurt Marti qui m'y fait penser) que *Trumpf Buur* soit subsidié par tel ou tel office du Département militaire fédéral, en d'autres termes par vous et moi...

C'est malheureusement l'hypothèse la plus vraisemblable.

En tout cas, on aimerait bien des précisions.

J. C.

Un cadeau de M. Celio à Hailé Selassié

« Chacun est responsable de son propre malheur. Il est inconcevable de s'en remettre à une aide venue d'en haut comme l'on attend tout d'un cadeau ». L'empereur Hailé Selassié, qui vient d'enterrer en grande pompe le célèbre coureur de marathon Abebe Bikila, porté aux nues comme le modèle de l'Ethiopien qui s'est pris en charge lui-même jusqu'à la limite de ses possibilités, sait de quoi il parle. Le pays sur lequel il règne depuis si longtemps compte toujours parmi l'un des plus pauvres du globe. Et le sort de la population de l'empire, sa misère, et par-dessus tout son dénuement terrible sur le plan de la santé (un médecin pour 190 000 habitants) ne sont pas près de changer, malgré les fastes qui viennent de se dérouler à Addis Abeba, le 2 novembre, à l'occasion de l'inauguration d'un superbe hôpital (« Duke of Harrar Memorial Hospital ») de cinq cents lits. Pourquoi revenir ici sur une inauguration qui laissera la plupart des Suisses indifférents ? Il se trouve que ce merveilleux hôpital fonctionnera en partie grâce à des fonds helvétiques, plus précisément grâce à un cadeau de 4 millions de M. Celio à Hailé Selassié. Au titre de la coopération technique, avec la bénédiction des médecins bernois. Il se trouve que tous les calculs montrent que le coût des soins dans cet établissement sera tel que ne sera soignée là que la BSAA (Bonne société d'Addis Abeba). Ce n'est pas ainsi que nous concevons l'aide aux pays en voie de développement.